

Gens trop heureux font toujours quelque faute.

Le repentir est vertu du pécheur.

La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très folle d'une mère très sage.

Le sage a ses desseins
Se sert des fous pour aller à ses fins.

Il y a des gens qui croient que tout le monde doit souffrir de leur mal, quoi qu'ils ne souffrent du mal de personne.

Il est plus aisé de se passer de richesses quand elles manquent que de ne point s'y attacher quand on les a.

Une Usine Modèle en France

LE VAL - DES - BOIS

ET

SES INSTITUTIONS OUVRIÈRES

PAR M. LÉON HARMEL.

L'Usine du Val-des-Bois, fondée le 10 juin 1840, comprend le peignage de la laine, la teinture, la filature en cardé et en peigné, le retordage et la nouveauté. Elle est actionnée par la rivière *la Suipe* et par trois machines à vapeur développant ensemble une force de huit cents chevaux.

La maison Harmel date de 1797 ; elle a eu ses premières usines dans les Ardennes, où un de ses membres possède encore l'établissement de Boulzicourt.

Les générations qui se sont succédé n'ont eu qu'à suivre les traditions religieuses de leurs pères, et, dans leurs relations avec leurs ouvriers, les coutumes qui établissaient entre tous comme des liens de famille.

Monsieur Jacques-Joseph Harmel, qui a fondé le Val-des-Bois, s'est occupé de sa nouvelle population ; mais il s'est heurté à des difficultés presque insurmontables pour arriver au bien qu'il souhaitait. Une désunion profonde entre ouvriers et patron interdisait à ce dernier toute action efficace ; l'imprévoyance était naturelle à ces classes laborieuses qui n'avaient plus ni direction, ni tradition ; l'esprit d'isolement les livrait aux influences intéressées des

parasites sociaux ; la matérialisation des âmes était le triste fruit d'une déchristianisation générale dans notre pays ; enfin, la désorganisation du foyer avait trop souvent banni des familles le respect, l'obéissance et la paix.

Après s'être dévoué pendant longtemps au bien de ses ouvriers, il a dû reconnaître que son action personnelle directe était non-seulement difficile, mais sans résultat sérieux. Cependant, dès 1846, il avait établi une Société de Secours Mutuels, pour venir en aide aux malades et aux blessés ; il avait fondé une Société de Musique, pour occuper les loisirs des jeunes gens. Mais ces institutions n'étaient pas assez puissantes pour réformer la famille. L'expérience lui démontra que sans la religion, qui seule peut changer la volonté, il n'atteindrait pas son but.

Le 2 février 1861, les Sœurs étaient installées pour l'école et commençaient aussitôt des associations de jeunes filles. Bientôt, on comprit la nécessité d'avoir le concours des mères, et l'Association de Sainte-Anne fut fondée. Les Frères des Écoles chrétiennes ouvraient leurs classes le 10 novembre 1863 et commençaient à grouper leurs enfants. Le patron essaya de former quelques hommes au dévouement pour en faire les apôtres de leurs camarades. C'est ainsi que peu à peu, sans aucun dessein prémédité, nous avons été amenés à répartir en groupes différents les éléments de la famille : père, mère, fils, filles, enfants. Ces associations diverses ont plus tard été appelées *fondamentales*, parce que nous avons commencé par elles, et qu'elles sont restées la base de notre action. Elles sont à la fois familiales et apostoliques. Ceux qui ont les mêmes devoirs au foyer sont réunis ensemble et formés à l'accomplissement de leur mission spéciale dans la famille. L'action des ouvriers sur leurs camarades a été développée et favorisée ; c'est ce qu'on appelle *l'apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier*.

Par des organisations successives, gérées par les intéressés qui avaient à leur disposition les bienveillants avis du patron, on a cherché à rendre les travailleurs eux-mêmes les arbitres de leur destinée, à en faire les instruments de leur bien-être moral et matériel.

Les ouvriers employés à la scierie de M. Victor Mignault, de St-Judes, ont laissé l'ouvrage mardi midi le 8 avril courant. Ils demandent à travailler dix heures par jour au lieu de douze, sans réduction de salaire.